

**Environnement** Depuis 1979, il est en principe interdit de camper dans l'île de Ré, en dehors des terrains de camping aménagés. L'APIR, association de propriétaires, milite depuis bientôt trente ans pour faire reconnaître les droits des campeurs sur parcelles privées. Sans parler de réelle détente, la dernière assemblée générale de l'APIR a permis d'amorcer un dialogue.

## Campeurs sur parcelles privées : vers une solution ?



Il y avait foule lors de l'assemblée générale de l'APIR à Rivedoux le 11 août.

Photo Y.W.

### Des années de combat

Depuis un arrêté de 1979, il est en principe interdit de camper sur un terrain dans l'île de Ré (en dehors des terrains de camping bien sûr). À l'heure actuelle, environ 800 parcelles sont occupées durant l'été. Ce qui pose des problèmes de sécurité (notamment d'accès en cas d'incendie) et de protection de l'environnement. L'APIR défend surtout les adhérents qui étaient propriétaires avant 1979 et qui ont eu du mal à digérer l'arrêté qui leur a subitement interdit le camping.

Il y avait foule lors de l'assemblée générale de l'APIR (association des propriétaires de l'île de Ré), lundi 11 août à Rivedoux-Plage. Les campeurs sur parcelles privées, fédérés au sein de cette association, sont toujours très mobilisés pour défendre un droit qu'ils ont perdu (lire notre encadré intitulé *Des années de combat*).

#### Les élus débattront à l'automne

Depuis près de trente ans, le torchon brûle entre les maires - enfin pas tous - et les campeurs. Lors de l'assemblée générale, et c'était une première, des élus étaient présents et se sont exprimés. Lionel Quillet, président de la communauté de communes et maire de Loix, était venu effectuer

une proposition : *"c'est une solution-recours. Il s'agit de fixer un droit de jouissance durant plusieurs années, après quoi, une dation est effectuée et les terrains reviennent au conservatoire du littoral. Mais j'insiste, ce n'est pas la position de l'ensemble des élus."* Patrice Raffarin, maire de Rivedoux et premier vice-président de la CdC complétait alors en indiquant *"qu'à l'automne, les élus locaux vont discuter et débattre pour définir une ligne de conduite, afin de dialoguer avec l'APIR."* Mais il soulignait certaines dérives et pratiques *"qui nuisent à votre cause et au débat."*

Inutile de préciser que cette proposition a été accueillie sans grand enthousiasme : pouvoir utiliser les parcelles

pour camper durant quelques années avant de s'en séparer est inconcevable pour de nombreux adhérents.

Sylvie Geffré, présidente de l'association depuis plus de dix ans se dit favorable à une négociation *"pour arrêter la guerre de tranchée. Car la solution n'est pas dans les prétoires. Nous souhaitons une solution négociée à laquelle nous serions associés, et équitable pour nous, les communes et l'environnement."* La présidente ajoutait d'ailleurs : *"nous voulons vivre enfin en paix sur cette île et sortir du statut de délinquants dans lequel nous avons été mis à notre corps défendant."*

Dans quelques mois, la révision du schéma directeur - qui deviendra alors un schéma de cohérence territoriale - va relancer le débat. Il y a fort à parier que le préfet rappellera - encore - aux élus rétais que la loi est la loi. Gisèle Vergnon, maire de Sainte-Marie, également présente lors de l'assemblée générale se disait favorable au dialogue. *"Mais si le préfet insiste, les élus auront du mal à passer outre"*, confirmait-elle.

Soulignons que Lionel Quillet fait preuve d'habileté politique dans ce dossier : même si les négociations risquent d'échouer, personne



terrains de camping bien sûr). A l'heure actuelle, environ 800 parcelles sont occupées durant l'été. Ce qui pose des problèmes de sécurité (notamment en cas d'incendie) et de protection de l'environnement. L'APIR défend surtout les acheteurs qui étaient propriétaires avant 1979 et qui ont eu du mal à digérer l'arrêt de leur a subitement interdit le camping.

**L**y avait foule lors de l'assemblée générale de l'APIR (association des propriétaires de l'île de Ré), lundi 11 août à Rivédoux-Plage. Les campeurs sur parcelles privées, fédérés au sein de cette association, sont toujours très mobilisés pour défendre un droit qui ils ont perdu (lire notre encadré intitulé *Des années de combat*).

### Les élus défont à l'automne

Depuis près de trente ans, le torchon brûle entre les maires - enfin pas tous - et les campeurs. Lors de l'assemblée générale, et c'était une première, des élus étaient présents et se sont exprimés. Lionel Quillet, président de la communauté de communes et maire de Loix, était venu effectuer

une proposition : "c'est une solution-recours. Il s'agit de fixer un droit de jouissance durant plusieurs années, après quoi, une dation est effectuée et les terrains reviennent au conservatoire du littoral. Mais j'insiste, ce n'est pas la position de l'assemblée des élus". Patrice Raffarin, maire de Rivédoux et premier vice-président de la CDC complétait alors en indiquant "qu'à l'automne, les élus locaux vont discuter et débattre pour définir une ligne de conduite, afin de dialoguer avec l'APIR." Mais il soulignait certaines dérives et pratiques "qui nuisent à votre cause et au débat."

Inutile de préciser que cette proposition a été accueillie sans grand enthousiasme : pouvoir utiliser les parcelles

pour camper durant quelques années avant de s'en séparer est inconcevable pour de nombreux adhérents.

Sylvie Geffré, présidente de l'association depuis plus de dix ans se dit favorable à une négociation "pour arrêter la guerre de tranchée. Car la solution n'est pas dans les prétentes. Nous souhaitons une solution négociée à laquelle nous serions associés, et équitable pour nous, les communes et l'environnement." La présidente ajoutant d'ailleurs : "nous voulons vivre enfin en paix sur cette île et sortir du statut de délinquants dans lequel nous avons été mis à notre corps défendant."

Dans quelques mois, la révision du schéma directeur - qui deviendra alors un schéma de cohérence territoriale - va relancer le débat. Il y a fort à parier que le préfet rappellera - encore - aux élus rétais que la loi est la loi. Gisèle Vergnon, maire de Sainte-Marie, également présente lors de l'assemblée générale se disait favorable au dialogue. "Mais si le préfet insiste, les élus auront du mal à passer outre", confirmait-elle.

Soulignons que Lionel Quillet fait preuve d'habileté politique dans ce dossier : même si les négociations venaient à échouer, personne ne pourrait lui reprocher d'avoir refusé le dialogue. Toutefois, le président de la CDC a été très clair sur le long terme : "cette situation devra cesser un jour ou l'autre." ■

Yann Werdetroy



Environ 800 parcelles sont occupées durant l'été.

Archives Le Phare de Ré

## Éternel opposant

Léon Gendre, maire de La Flotte, n'était pas présent à l'assemblée générale. Il combat les campeurs depuis des années. "J'ai toujours été contre, avant même d'être élu. J'avais prévu ce durcissement. Certains ont construit des maisonsnettes clandestinement. Je suis formellement opposé à une négociation. Car ceux qui passent des vacances dans l'île depuis trente ans l'ont fait aux frais des Rétais, sans payer de taxes et d'impôts, ou très peu." Lors des discussions entre élus à l'automne prochain, Léon Gendre refusera très certainement la solution avancée à titre individuel par Lionel Quillet.

Y.W.

## PUISATIER

Nettoyage - Curage

Approfondissement de puits  
Ø 0,30 et plus - toutes profondeurs

02 47 98 01 52

FORFAIT  
06 85 11 85 90



A la tribune, Lionel Quillet, président de la CDC, Pierre Pailletet, président de l'ASSIP et Christian Bourgne, maire des Portes-en-Ré.

Photo B.L.

## Préoccupations portingalaises

L'ASSIP suit avec attention plusieurs thèmes aux Portes, comme la zone artisanale que l'association juge nécessaire, la création de logements publics, ou la sécurisation des trajets à vélo par la création d'une piste cyclable vers Troussé-Chemise. "La communauté de communes n'a rien fait sur ce sujet durant dix-huit mois, avant les élections. Pourtant, la commission des sites a donné son accord, et ce n'est pas un problème de budget. J'ai comme l'impression que nous avons été floués," soufient Pierre Pailletet.

L'association montre du doigt les dépôts sauvages effectués en zone naturelle. Y compris par la commune. L'ASSIP proposera une réunion publique durant l'hiver (comme l'an passé) et souhaite que les Portingalais participent de plus en plus à la vie de l'association.

## Plus que quelques jours pour signer

L'opération *Signez pour sauver l'île de Ré* lancée conjointement par Soleil de Ré et Le Phare de Ré s'achève le 31 août. Vous pouvez encore vous y associer en signant chez votre marchand de journaux. Rappelons que cette opération vise à prouver l'engagement des Rétais d'un jour ou de toujours pour le maintien d'un droit de passage au pont. Il ne s'agit pas de promouvoir la sélection par l'argent mais plutôt d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la fragilité de l'île. Les espaces naturels représentent environ 80 % de ce territoire. L'île ne peut pas absorber un trafic routier en constante augmentation. Actuellement, on compte environ 3 millions de passages au pont chaque année.

## Courrier des lecteurs

### Adressez-nous vos réactions

**Par la Poste**  
Courrier des lecteurs  
BP 56 - 17410 Saint-Martin

**Par e-mail**  
opinions@pharede.com

**Sur place**  
15, quai Job Foran  
17410 Saint-Martin

Chaque semaine, nous recevons de nombreux courriers, et nous vous en remercions. Voilà pourquoi il faut parfois attendre pour que vos réactions soient publiées. Si nécessaire, et pour pallier le manque de place, la rédaction se réserve le droit de réduire certains textes. D'autre part, les courriers injurieux, diffamatoires ou anonymes ne seront pas publiés.

## ► Campeurs sur parcelles privées : précisions utiles

Suite à l'article paru dans *Le Phare de Ré* du 20 août dernier, intitulé "Éternel opposant", rapportant les propos de Léon Gendre au sujet des campeurs sur parcelles privées, l'APIR (association des campeurs sur parcelles privées de l'île de Ré) souhaite apporter quelques précisions.

Dans les propos de Léon Gendre, il y a du vrai et du faux.

Ce qui est faux :

- Les campeurs "qui passent des vacances dans l'île depuis trente ans l'ont fait aux frais des Rétais" : c'est faux, économiquement, car les propriétaires passant leurs vacances, en famille le plus souvent, consomment, consomment même beaucoup. Les commerçants, qu'ils se trouvent sur les marchés ou en grande surface, peuvent en témoigner. Certains d'ailleurs affichent un auto-collant soutenant l'action de l'APIR. C'est faux, historiquement, car les parcelles ont été achetées, parfois un très bon prix, à des propriétaires rétais qui ne savaient qu'en faire.
- Les campeurs sur parcelles privées ont payé la taxe de séjour durant des années, nous en avons les preuves. Ce

sont les maires qui ont mis un terme à cette pratique en refusant d'encasser ces sommes depuis quelques années. Nombreux sont, depuis, les propriétaires de parcelles à camper qui font des dons aux communes ou à des établissements communaux, pour participer à la vie des collectivités.

- Les propriétaires de parcelles à camper veulent s'acquitter de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Refus des élus.
- Pour ce qui est des impôts et taxes inhérents aux terrains dont ils sont propriétaires, c'est encore une fois contre leur gré que les campeurs sur parcelles privées ne s'en acquittent pas. En effet, ils en ont fait la demande mais la valeur vénale de leurs terrains est si dérisoire que les services de l'État ne veulent pas percevoir les impôts s'y rapportant car trop minimes. Les parcelles à camper ne valent rien et ne produisent aucun impôt. Les preuves existent là aussi. Les campeurs sur parcelles privées n'y peuvent rien, malheureusement, et ne sont certainement pas les seuls à être dans ce cas dans l'île, mais ils sont les seuls à être ainsi stigmatisés.

Ce qui est vrai :

- Léon Gendre combat les campeurs depuis des années.
- Il avait prévu le durcissement : normal, il en est à l'origine.
- Des constructions ont été ou sont réalisées dans l'île, en toute illégalité : uniquement sur les parcelles à camper ?
- Léon Gendre ne veut pas d'une solution négociée.
- Léon Gendre n'était pas à l'AG de l'APIR le 11 août dernier, bien qu'il y fût convié, et c'est dommage, car les campeurs sur parcelles privées auraient aimé l'entendre tenir ces propos, en direct. M. Quillet, président de la communauté de communes, est venu s'exprimer et dialoguer, lui !

Les campeurs sur parcelles privées font partie de l'histoire de l'île de Ré, ils feront partie de son futur, c'est un fait. Les conditions de cette présence, pérenne, restent à définir en concertation avec toutes les personnes dont l'ego compte moins que le devenir de l'île de Ré.

Ce n'est pas par leur élimination que l'on règle les problèmes de ceux avec lesquels l'on n'est pas d'accord.


Sylvie Gaffier, présidente de l'APIR

**Ré-Net** propreté & services  
Particuliers Entreprises

Faites confiances aux professionnels...

- Lavage des vitres, vitrines, bales vitrées,
- Verrières, vérandas, vasistas...

ZA de la Croix Michaud - La Flotte-en-Ré - Tél. 05 46 09 58 07



**Pensez à votre RAMONAGE**  
CHEMINÉE OUVERTE - INSERT - POËLE

Ent. ROQUET Christophe  
68, avenue de Philippsburg  
17410 St-Martin-de-Ré

Sur toute l'île de Ré sur RDV

Portable : 06 80 15 88 62 - Domicile : 05 46 09 63 70

**ATTB** SARL

CARRELAGE-CLOISON SECHE -DOUBLAGE  
ISOLATION-COUVERTURE-POSE DE MENUISERIE  
PETITE MACONNERIE-ETC...

Tél. : 06 80 36 20 33 ou 06 16 15 50 92

Garantie décennale

Alain LEJEUNE

**JARDINIER**